

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse à la question QU21.05 de Monsieur le Conseiller communal Younes Seghrouchni intitulée « Black Friday en temps de COVID »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 4 février 2021, Monsieur le Conseiller communal Younes Seghrouchni a demandé une réponse écrite à sa question concernant l'autorisation accordée par la Municipalité pour la tenue du *Black Friday* en 2020, alors que les restaurants, bars et lieux culturels étaient fermés pour éviter la propagation de la pandémie. Le texte complet de la question figure en annexe.

Réponse de la Municipalité

Depuis le printemps 2020, plusieurs réunions ont eu lieu entre la SIC et le syndicat UNIA, sous l'égide du délégué à l'économie, aux fins de proposer des moyens de soutenir les commerçants par une flexibilisation et une extension des possibilités d'ouverture des commerces.

Dans le cadre de ces mêmes discussions, la problématique du *Black Friday* a été évoquée. Ces discussions n'ont toutefois pas débouché sur un accord.

En parallèle, la Municipalité a entrepris une modification du Règlement municipal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins, conformément aux considérants de l'arrêt GE 2019.0225 rendu le 21 novembre 2019 par la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, portant sur l'autorisation d'étendre les horaires d'ouverture des commerces le vendredi 29 novembre 2019 à l'occasion du *Black Friday*.

Conformément à l'article 103 al. 2 du Règlement général de police, la Municipalité a veillé à consulter les groupements concernés représentant les commerçants et les travailleurs (à savoir la SIC et UNIA) sur la modification réglementaire envisagée. UNIA n'a pas réagi à la consultation. Sur la base des éléments à sa disposition, la Municipalité a adopté le 28 octobre 2020 la modification réglementaire susmentionnée, qui a été approuvée par la cheffe du Département des institutions et du territoire le 29 octobre 2020.

L'article 5 alinéa 2 dudit règlement, adopté par la Municipalité, précise désormais que « *l'ouverture prolongée des magasins peut être autorisée lors d'une manifestation ayant lieu chaque année.* »

Sur la base de cette modification réglementaire, la Municipalité a décidé la prolongation de l'heure d'ouverture des commerces le 28 novembre 2020 à l'occasion du *Black Friday*. Cette décision a été notifiée à UNIA par lettre recommandée datée du 13 novembre 2020. UNIA n'a

pas recouru contre cette décision. La prolongation d'horaire a donc été appliquée le *Black Friday* 2020.

La Municipalité porte à la connaissance du Conseil communal que la SIC avait demandé une extension des heures d'ouverture pour :

- le Black Friday,
- deux soirs de nocturnes ,
- une ouverture jusqu'à 20h le samedi 19 décembre 2020.

Le prolongement de l'ouverture des commerces le samedi 19 décembre 2020 a été refusée par la Municipalité, sur la base d'une pesée d'intérêts.

La Municipalité répond dès lors comme suit aux trois questions soulevées :

- 1) *En période de pandémie, pourquoi la Municipalité a-t-elle jugé opportun de favoriser les rassemblements dans des lieux fermés ?*

La Municipalité a autorisé une prolongation des horaires d'ouverture des magasins le 28 novembre 2020, de manière à mieux répartir et favoriser le flux des acheteuses et acheteurs lors de cette journée. Ce qui s'est confirmé dans les faits, aucun pic d'affluence n'ayant été constaté durant la journée. Il est relevé au demeurant que les commerces étaient soumis à des plans de protection, comportant notamment une limitation du nombre de clients présents simultanément dans les locaux considérés.

- 2) *Alors que la situation actuelle est déjà difficile pour les petits commerces, pourquoi la Municipalité a-t-elle autorisé cet événement qui profite essentiellement aux grandes surfaces et peu aux petits commerces, qui ont, pour beaucoup, renoncé à prolonger leurs horaires d'ouverture ?*

La Municipalité est d'avis que cet événement profite à tous; les petits commerces pouvaient également bénéficier des horaires d'ouverture prolongés. La Municipalité se préoccupe bien évidemment des petits commerces et désire leur permettre d'exister et de sauver une partie de leur chiffre d'affaires.

- 3) *Dans quelle mesure l'avis des syndicats a-t-il été pris en compte dans cette décision et quelles mesures supplémentaires ont été prises pour protéger les employé.e.s des magasins face à leur exposition accrue engendrée par cet événement ?*

Comme indiqué ci-dessus, le syndicat UNIA, bien que formellement consulté par courrier personnalisé, n'a pas réagi à la consultation portant sur la modification du règlement susmentionné. Il n'a pas non plus réagi à la décision autorisant la prolongation de l'heure d'ouverture des commerces le 28 novembre 2020 qui lui a été dûment notifiée par courrier recommandé. En particulier, et contrairement à ce qui avait été le cas en 2018 et 2019, le syndicat UNIA n'a pas déposé de recours contre cette décision. On est dès lors fondé à penser qu'il n'y était pas opposé, ou du moins qu'il s'en est accommodé.

Par ailleurs, les commerçants ont été sensibilisés à l'affluence attendue et à l'importance du respect des règles fédérales et cantonales en matière de lutte contre l'épidémie de coronavirus COVID-19, en particulier concernant les gestes barrières. Des contrôles ont été effectués le jour même par la police du commerce ; ils ont permis de constater que ces règles étaient généralement bien respectées. Aucune mesure supplémentaire n'a été mise en place, dès lors que les règles en vigueur protègent suffisamment la santé des employés.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Carrard



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Annexe : QU21.05 de Monsieur le Conseiller communal Younes Seghrouchni

Black Friday en temps de COVID

Le 27 novembre dernier, alors que les restaurants, bar et lieux culturels étaient fermés pour éviter la propagation de la pandémie, la Municipalité a autorisé la tenue du Black Friday, à Yverdon. Alors que chaun.e s'efforce de respecter les distances sociales, l'autorisation de la tenue de cette événement, a eu pour conséquent des rassemblements de personnes dans des lieux clos et soulève un certain nombre de questions :

- En période de pandémie, pourquoi la Municipalité a-t-elle jugé opportun de favoriser les rassemblements dans des lieux fermés ?
- Alors que la situation actuelle est déjà difficile pour les petits commerces, pourquoi la Municipalité a-t-elle autorisé cet événement qui profite essentiellement aux grandes surfaces et peu aux petits commerces, qui ont, pour beaucoup, renoncé à prolonger leurs horaires d'ouverture ?
- Dans quelle mesure l'avis des syndicats a-t-il été pris en compte dans cette décision et quelles mesures supplémentaires ont été prises pour protéger les employé.e.s des magasins face à leur exposition accrue engendrée par cet événement ?